

# Procès verbal de l'assemblée générale de la Chaintech

Lundi 8 octobre 2018

---

## Mot du Président

Dans son mot d'introduction, le Président a rappelé que la Chaintech a grandement participé au changement de discours public sur les cryptoactifs et son secteur. Désormais, une partie des pouvoirs publics semblent soutenir le développement des cryptoactifs en France et en Europe.

Toutefois, la bataille culturelle pour faire comprendre et accepter la blockchain ne fait que commencer.

Après être revenu sur l'ensemble des récentes avancées législatives, le Président a indiqué que les chantiers fiscaux, comptables et l'accès aux services bancaires restaient en cours.

Pour le futur, la Chaintech doit s'adapter à l'évolution de l'écosystème qui se démocratise et se structure. Le bénévolat au sein de l'association n'est plus viable à lui seul, et la professionnalisation de la Chaintech est nécessaire. Par conséquent, des financements doivent être trouvés puis pérennisés. La piste du sponsoring par des membres bienfaiteurs afin de financer l'événementiel, la communication et l'eupéanisation, est privilégiée : elle permettra à chacun de mener les projets au sein de l'association en exploitant pleinement ses compétences tout en les déchargeant de certaines tâches chronophages.

## Rapport du trésorier

Le trésorier indique que l'association possède 7000 € de fonds, à la fois en euros et en cryptoactifs.

Il n'y a pas eu de dépenses significative depuis la dernière assemblée générale (janvier 2018).

## Ordre du jour

Présentation du projet Vision chaintech 2018' 2019' : Le proposition vision 2018' 2019' a été communiqué préalablement aux membres, accompagnée d'un questionnaire (Annexe 1).

Ce document propose 1/ de professionnaliser l'association en accueillant un permanent ; 2/ d'assurer le financement de ce poste en ayant recours à des membres bienfaiteurs.

Proposition de modification des statuts de l'association : La mise en oeuvre de la proposition Vision 2018' 2019' implique une modification des statuts afin d'octroyer à ces membres bienfaiteurs une position spécifiques au sein de l'association.

Renouvellement du bureau : Le Président et la secrétaire générale remettent leur mandat en jeu. Le trésorier ne souhaite pas poursuivre son mandat au delà de l'assemblée générale. Par ailleurs, il est proposé de créer un statut de vice-président, ainsi que d'intégrer au bureau des référents de pôle, dans les domaines juridiques, communauté et technique.

Planification d'une second assemblée générale - sans quorum - afin de voter définitivement la modification des statuts.

## Discussion

Sur le projet vision 2018' 2019' : l'idée de professionnalisation de l'association fait l'unanimité. En revanche, des craintes sont soulevés sur le montant des cotisation pour les entreprises (voir barème - annexe 1) et il est proposé la création d'un barème intermédiaire pour les entreprises de taille moyenne. La question de l'examen des candidatures est également soulevé, certains membres souhaitant des garanties sur un filtrage des projets frauduleux. Il est rappelé que l'adhésion à la Chaintech implique l'adhésion à un Manifeste, dont la violation est sujet à sanction (exclusion). Ces points devront figurer dans le règlement intérieur.

Certains membres s'inquiètent également que l'image de l'association soit utilisée à des fins de promotions d'ICOs. Il est donc décidé de suspendre la possibilité pour un membre bienfaiteur de pouvoir se prévaloir de son statut au sein de la Chaintech pendant l'opération d'ICO.

Le financement de l'association par le recours à des membres bienfaiteur est discuté. Les points relatifs aux contreparties de ces membres dans le gouvernance (place au conseil d'administration ?) font débat. D'autres sources de financement sont évoqués : l'augmentation des cotisations des membres ; un événement annuel payant et le recours aux dons auprès des membres.

Sur la modification des statuts : trois propositions alternatives se dégagent des débats :

1. la conservation des statuts actuels, à savoir une assemblée générale qui élit un bureau ;
2. la mise en place de deux collèges “entreprises et communauté” regroupant les deux catégories de membres. Chaque collège élit un certain nombre de représentant au sein du conseil d’administration qui contrôle l’action du bureau ;
3. la mise en place de la proposition précédente, mais en octroyant au conseil d’administration un simple rôle consultatif.

Sur le renouvellement du bureau : se porte candidat au poste de :

- Président : Alexandre Stachtchenko ;
- Vice-Président : Simon Polrot ;
- Secrétaire Général : Adrien Soumagne ;
- Trésorier : Claire Pion.

Aucune candidature alternative ne se manifeste. Un appel à candidature est lancé à échéance de la prochaine assemblée générale extraordinaire.

Il est décidé que des postes de référent communauté, référent juridique et référent technique seront créés par le Bureau. Un appel à candidature sur ces postes est également ouvert.

Points divers : Certains membres souhaitent agir en province, compte tenu de la concentration des activités à Paris. Cette idée est unanimement soutenue.

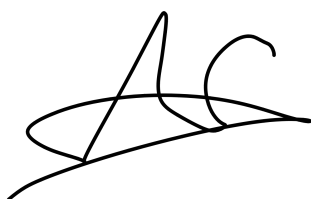
Certains membres proposent, d’une part, la mise en place de repas de la Chaintech afin de permettre aux membres de se rencontrer, d’autre part, l’organisation de Chain’talk sur le modèle d’un événement bi-mensuel. Un appel aux bonnes volontés est exprimé. Ces projets sont soutenus par la majorité des membres.

## Motions

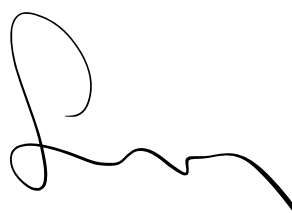
1. Le plan Vision 2018’ 2019’ et la modification des statuts a fait l’objet d’un vote consultatif en l’absence de quorum :
  - a. un minorité de membres votent pour la proposition 1 (pas de modification) ;
  - b. une large majorité vote en faveur de la proposition 3, comprenant un conseil d’administration consultatif ;
  - c. le quorum n’étant pas atteint, ces motions sont renvoyés à une AG ultérieure.

Procès-verbal établi le 8 octobre 2018 à Paris

Signature du Président



Signature du Secrétaire Général



# Annexe 1

## Vision Chaintech '18-'19

---

La Chaintech est aujourd'hui la principale association des acteurs professionnels de la blockchain en France. Elle regroupe plus de 400 membres et l'immense majorité des startups blockchain françaises.

Parmi les différentes associations du secteur, elle se démarque par :

- son antériorité : la Chaintech a plus de deux ans ;
- son ouverture : ses membres proviennent d'entreprises émergentes comme matures ;
- sa compétence sur les sujets réglementaires : l'association est aujourd'hui reconnue comme le principal interlocuteur des pouvoirs publics depuis sa réponse à l'ordonnance blockchain en 2016 jusqu'aux récentes auditions de ses membres devant le Parlement ;
- son indépendance : l'association ne favorise aucun intérêt particulier, ce qui renforce la légitimité et la pertinence de ses prises de position.

### 1 — OBJECTIFS

Pour la période 2018-2019, le Président, conformément à son mandat, a décidé de fixer les objectifs suivants :

- confirmer la Chaintech comme association de référence ;
- poursuivre les actions engagées ; et
- ouvrir de nouveaux champs d'action.

Afin de remplir ces objectifs et pour faire face à la concurrence grandissante des associations de représentation d'intérêts privés susceptibles de s'imposer comme les seuls acteurs légitimes devant les pouvoirs publics, la Chaintech est tenue de se doter de moyens plus professionnels.

## 2 — MOYENS

A ce stade, l'association fonctionne exclusivement grâce au bénévolat de ses membres. Ce mode de fonctionnement connaît des limites concernant :

- la communication et les relations publiques ;
- l'événementiel pour l'organisation de conférences, la participation à des salons ou des meetups ; et
- l'animation interne, comme le suivi des pôles et des groupes de travail, de leur formation à la publication des travaux.

Surmonter ces limites implique deux actions :

- professionnaliser l'association en recourant à un permanent ; et
- pérenniser cette première étape et donner des moyens à la Chaintech en faisant appel au sponsorship.

### 2.1 — Moyens humains

L'embauche d'un permanent permettrait de lever ces limites. Ce dernier pourrait ainsi assurer la continuité de l'association et être en charge des missions suivantes :

- **Organisation** : gestion des travaux, répartition des rôles, pivot entre les différents membres bénévoles dans la réalisation des différents travaux... ;
- **Financement** : recherche de fonds, de sponsors... ;
- **Communication** : gestion régulière des outils de communication (site, réseaux sociaux) ; structuration d'une communication efficace auprès des key-players (politiques, journalistes, entreprises)... ;
- **Événementiel** : organisation d'un rendez-vous annuel marquant, organisation de meetups thématiques... ;
- **Développement** : européeniser l'association en prenant attache avec d'autres associations européennes, traduire les contenus...

### 2.2 — Moyens financiers

La Chaintech est actuellement financée par les modiques cotisations annuelles de ses membres.

Ces fonds ne permettent pas de faire face au coût d'embauche d'un permanent qui, seul au départ, devra être relativement expérimenté pour ce type de poste.

Le premier besoin de financement devrait permettre de financer cette embauche.

Nous recherchons par conséquent la contribution de donateurs.

### 3 — GOUVERNANCE

La structure actuelle de l'association est inchangée depuis sa fondation et n'est plus adaptée à la professionnalisation de l'écosystème.

Conformément à la volonté de faire de la ChainTech l'association professionnelle de la blockchain en France (AG du 24 janvier 2018), il est proposé d'évoluer vers un nouveau modèle de gouvernance bicéphale :

- **Une équipe opérationnelle** : en charge de la gestion opérationnelle de l'association qui comprendrait — outre le président, le secrétaire et le trésorier bénévoles — un ou plusieurs permanents en charge des missions quotidiennes de l'association : veille, relation avec les différentes parties prenantes et communication.

La gestion opérationnelle de l'association est assurée dans le cadre de la feuille de route fixée par le conseil d'administration.

- **Un Conseil d'administration** : en charge de définir les orientations stratégiques et de contrôler la gestion opérationnelle de l'association.

A titre de proposition, le Conseil d'administration pourrait être composé ainsi :

- **Un collège « Communauté »** représentant 50 % des voix et composé d'un nombre (à définir) de membres individuels agissant en leur nom propre et élus par les membres du collège ;
- **Un collège « Entreprises »** représentant 50 % des voix et composé d'un nombre (à définir) d'entreprises membres de l'association élues par les membres du collège.
- **Le président de l'association** élu par l'assemblée générale des membres occupant également le poste de président du Conseil d'administration et disposant d'une voix prépondérante en cas d'égalité.

Les principaux contributeurs (cf: contributions infra) jouiront d'une place au "board des membres bienfaiteurs". Ils bénéficieront de divers avantages sans toutefois disposer d'un pouvoir de direction sur la gouvernance de l'association.

## 4 — CONTRIBUTIONS

Les contributions sont réalisées sur une base annuelle.

### 4.1 — Particuliers

Il est proposé de conserver le montant de la cotisation annuelle des particuliers à 10 €.

### 4.2 — Entreprises

Il est proposé que les cotisations des entreprises soient fixées en fonction de la taille de l'entreprise:

- Moins de 2 salariés : 100 €
- Plus de 2 salariés : 1 000 €

### 4.3 — Bienfaiteurs

Il est proposé de créer un nouveau statut d'adhérent : les membres « Bienfaiteurs ».

Le statut de « Bienfaiteurs » ouvre droit aux avantages suivants :

- mention du nom et du logo de l'entreprise : sur une page dédiée du site internet, sur les publications et lors des événements ;
- statut de sponsor lors des événements ;
- droit d'utiliser la mention « Membre Bienfaiteur de la Chaintech » et le logo sur leur site internet ; et
- place au sein du Club des bienfaiteurs : ce Club sera réuni à intervalle régulier et aura le droit de participer aux Conseils d'Administration, en présentant les travaux réalisés et/ou les propositions définies en son sein.

En revanche, le statut de bienfaiteur ne donnerait pas le droit de prendre part aux votes au Conseil d'Administration ou d'exercer automatiquement un mandat électif. Les membres Bienfaiteurs pourront néanmoins être élus dans les collèges selon les mêmes modalités que les autres membres du collège auquel ils appartiennent.

Afin de garantir la diversité au sein du Club des bienfaiteurs, il est proposé de fixer les cotisations en fonction de la taille de l'entreprise.

- Moins de 10 salariés : 5 000 €
- Entre 10 et 50 salariés : 10 000 €
- Plus de 50 salariés : 20 000 €

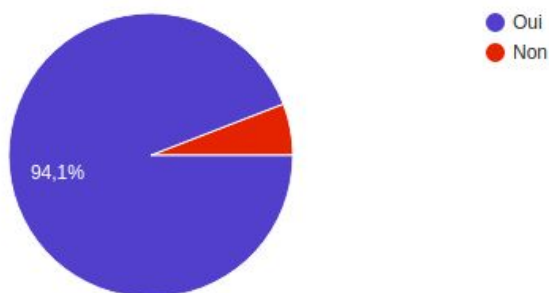
## Annexe 2

# Réponses questionnaire Vision '18-'19

---

Etes-vous favorable à la professionnalisation de l'association ?

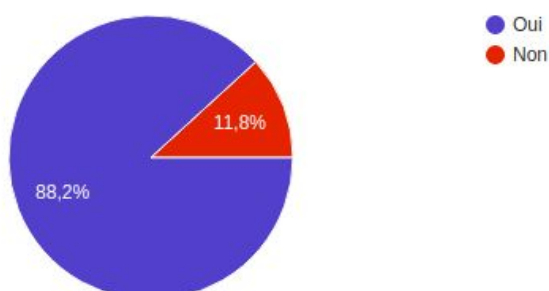
34 réponses



Etes-vous d'accord avec le recours au sponsoring de la part de la Chaintech ?



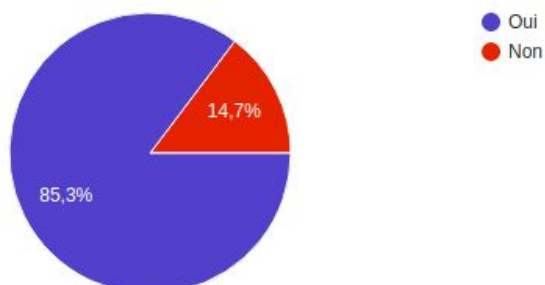
34 réponses





## Etes-vous d'accord avec le nouveau modèle de gouvernance : un collège entreprise et un collège communauté ?

34 réponses



## Avez-vous une remarque sur cette vision ? Une proposition alternative ?

5 réponses

Je suis d'accord sur le principe, mais le nom de Sponsor me gêne un peu. Je changerais le wording, en parlant de Membre Bronze, Argent, Or, Platinium selon les dons.

Je pense qu'un forum annuel est plus qu'indispensable. C'est aussi le moyen de 1- se faire connaître et reconnaître  
2- de collecter des fonds avec la vente d'espaces, de stands aux entreprises

Les commissions de membres bienfaiteurs me paraissent beaucoup trop élevés pour garantir l'indépendance de l'association

Ne pas distinguer les entreprises et les autres (mineurs, etc.), car les intérêts doivent converger et non diverger.

Déclarations de conflits d'intérêts pour les membres des bureau rapport sponsoring / affichage image etc..  
exclusion en cas de non respect

Tant que l'usage des fonds est clair et l'objectif servi pour la partie entreprise en particulier. Pour ma part je trouve qu'effectivement les objectifs des entreprises et des particuliers ne sont pas exactement les mêmes mais que comme il y a une forme de convergence, il est important de garder un lien de communication entre les 2.

Vous pouvez aussi nous envoyer une proposition détaillée en joignant un fichier à ce formulaire

0 réponse

Il n'y a actuellement aucune réponse à cette question.